

# RESIDENCE DU VAL D'ANTENNE



LIVRET D'ACCUEIL

**2, rue Saint-Hérie**  
**Tel: 05.46.58.50.03**

**17160 MATHA**  
**FAX: 05.46.58.64.64**

# LIVRET D'ACCUEIL

## ■ HISTORIQUE ET PRÉSENTATION

La Résidence du Val d'Antenne de Matha est un établissement public accueillant des personnes âgées à partir de 60 ans; elle est gérée par un Conseil d'Administration, dont le Président est un Conseiller Général.

Le Directeur assure l'autorité de l'établissement.



Le terrain, ancien champ de foire sur lequel a été édifié l'établissement, fut acheté en 1827 par l'Abbé SOULARD, curé-doyen de MATHA, qui entreprit l'édification d'un bâtiment d'école libre.

En 1860, Mgr THOMAS, Evêque de LA ROCHELLE, acheta l'établissement et y adjoint un petit séminaire.

En 1904, à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'établissement devint un bien public et la fermeture en fût ordonnée.

Les bâtiments restèrent inoccupés de 1904 à 1910 et devinrent « Asile de vieillards »

La dénomination « Hospice public Départemental de vieillards » remplaça le terme « Asile », par le décret du 28 Septembre 1956.

En 1974, apparaît l'humanisation avec la transformation des locaux, portant sur la suppression des salles communes, pour faire place à des chambres à un, deux ou trois lits.

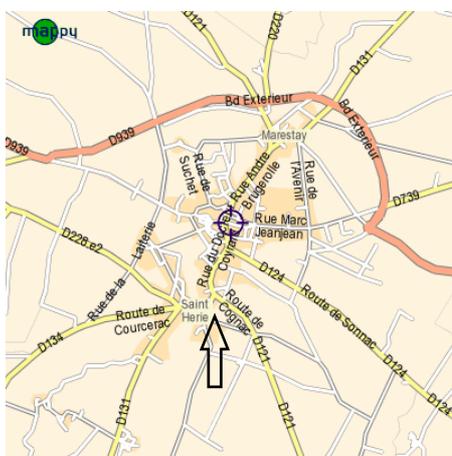
*Résidence  
du Val d'Antenne  
2, rue Saint-Hérie  
17160 Matha*

Changement le 1er Mars 1988 avec l'appellation « Maison de Retraite Départementale » pour 110 lits de personnes âgées et création du « Foyer occupationnel et d'hébergement pour adultes Handicapés ».



, L'opération de restructuration architecturale de l'établissement engagée depuis le 1er Octobre 2001 et achevée en Aout 2003 a ramené la capacité d'accueil à 80 lits. Par délibération du 4 Novembre 2003, le Conseil d'Administration a décidé d'appeler désormais l'établissement : Résidence du Val d'Antenne.

## **SITUATION**



La Résidence du Val d'Antenne est située à Saint-Hérie, à proximité de l'église romane du XIème siècle, à dix minutes du centre bourg. MATHA est au carrefour des villes de SAINT JEAN D'ANGELY, COGNAC, ANGOULEME et LA ROCHELLE.

MATHA est desservi auprès de ces villes par un service de car (arrêt route d'ANGOULEME, face à la salle des fêtes).

## **LA STRUCTURE**

La Résidence du Val d'Antenne comprend 80 lits répartis en :

65 lits de Maison de Retraite

- 33 chambres individuelles
- 16 chambres à 2 lits

15 lits de Maison de Retraite Spécialisée

- 15 chambres individuelles

Une structure de 5 places d'accueil de jour reçoit notamment des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

*Résidence  
du Val d'Antenne  
2, rue Saint-Hérie  
17160 Matha*

# **MAISON DE RETRAITE**

## **■ ESPACE PERSONNEL**

Chaque chambre est équipée d'un cabinet de toilette avec douche et sanitaires.

La chambre que vous occuperez sera votre domicile. Vous aurez la possibilité de la décorer comme il vous plaira de petits meubles, bibelots, tableaux, photos ... qui vous sont chers et qui agrémenteront votre séjour, en tenant compte toutefois de l'espace disponible. Votre chambre est équipée:

- d'un lit
- d'une table de chevet
- d'une table de lit
- d'un fauteuil
- d'un placard de rangement
- d'un système d'appel individuel

Votre téléviseur pourra être installé dans votre chambre.

Mais pour des raisons de sécurité, il est interdit d'apporter des appareils électriques ou dangereux pour vous ou votre entourage.

Votre chambre reste un domaine privé où vous êtes libre de recevoir qui vous souhaitez, cette décision vous revient entièrement.

## **MOBILIER ET ESPACES COLLECTIFS**

Les services sont pourvus d'équipements gériatriques adaptés:

*Résidence  
du Val d'Antenne  
2, rue Saint-Hérie  
17160 Matka*



- Lits électriques à hauteur variable
- Fauteuils gériatriques
- Lève-personne
- Salles de bains dotées de baignoire ergonomique

Les espaces collectifs sont accessibles à tous :

- Salons
- Salles à manger où sont servis les principaux repas
- Salle d'animation
- Patios, Jardins.



## ■ PERSONNEL

Monsieur le Docteur DESSE est le médecin coordonnateur de l'établissement. Les soins médicaux seront pris en charge par votre médecin traitant.

Du personnel qualifié s'efforcera de concilier vos désirs et vos besoins, tant la nuit que le jour.

L'équipe assurant votre surveillance est constituée:

- d'un cadre de santé
- de quatre infirmier(e)s diplômé(e)s d'état
- d'aides soignantes (présentes jour et nuit)
- d'aides médico-psychologiques
- d'agents de services hospitaliers qualifiés
- d'un agent chargé du service animation



Une psychologue est également à votre écoute une journée par semaine.

- Une pédicure intervient selon vos besoins
- Le personnel des différents services administratifs et logistiques (lingerie, cuisine, ateliers...) contribue à assurer le bien-être des résidents.

Un agent du service où vous serez accueilli sera votre **référent**, avec qui vous établirez des liens de compréhension et de proximité particuliers.

*Résidence  
du Val d'Antenne  
2, rue Saint-Héris  
17160 Matha*

## **LES PRIX**

Les tarifs journaliers comprennent un forfait hébergement, un forfait dépendance variable en fonction de votre autonomie (voir tarif en annexe). La tarification est décidée par le Président du Conseil Général.

Nous vous conseillons de prendre contact avec le Centre d'Action Sociale de la commune de résidence du demandeur, lequel vous informera sur les diverses aides auxquelles vous pouvez prétendre (Aide Sociale, Allocation Personnalisée d'Autonomie...) Nous vous remercions de nous fournir les justificatifs de vos éventuelles demandes.

### **LES DIFFERENTS FORFAITS COMPRENNENT :**

#### **La chambre**

Individuelle ou à deux lits en fonction de votre demande et de nos possibilités.

#### **La restauration**

- petit déjeuner en salle à manger ou chambre
- déjeuner en salle à manger
- goûter en chambre ou salle à manger
- souper en chambre ou salle à manger

Les menus sont élaborés en fonction des régimes de chacun par une diététicienne. Ces quatre repas sont servis dans votre chambre ou en salle à manger, selon votre état de santé et l'organisation du service.

Vous pouvez inviter parents, amis, en prévenant le service à l'avance. Le prix du repas est affiché dans le service.

*Résidence  
du Val d'Antenne  
2, rue Saint-Hérie  
17160 Matha*

## **Le blanchissage**

Le blanchissage de votre linge personnel est gratuit si vous le souhaitez. Nous déclinons toute responsabilité concernant les textiles fragiles (Damart, laine...). Les travaux de couture resteront à votre charge. Le linge hôtelier est fourni et lavé.

## **Les changes**

Ils seront adaptés à votre situation personnelle et vous seront fournis gracieusement.

## **■ LES PRESTATIONS**

### **Le coiffeur**

Une coiffeuse professionnelle vient deux fois par mois. Les prestations étant à votre charge, vous avez toute liberté pour en choisir la fréquence et la nature en fonction de vos besoins. Vous pouvez également faire appel au professionnel de votre choix.

### **Téléphone**

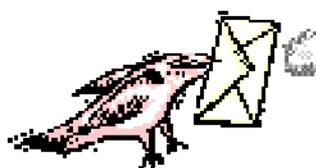
Vous pouvez demander l'installation d'une ligne téléphonique dans votre chambre (à votre charge). Vous disposez d'un poste téléphonique à carte.

### **Courrier**

Il est distribué chaque jour.

### **Coffre**

Si vous avez bijoux et valeurs, nous vous conseillons de prendre toutes dispositions avant votre admission dans l'établissement et éventuellement de les déposer dans un coffre. Nous ne pouvons assurer la responsabilité de la conservation de ces biens.



*Résidence  
du Val d'Antenne  
2, rue Saint-Hérick  
17160 Matha*

## Culte

- *Catholique:* Maison Paroissiale  
25, rue Saint-Hérie  
17160 MATHA  
☎ 05.46.58.51.82
- *Protestant:* Eglise Evangélique Libre  
26, rue de Cognac  
17160 MATHA  
☎ 05.46.58.50.47
- *Autres cultes :* Se renseigner auprès du secrétariat

## LA VIE DANS L ' ETABLISSEMENT

Vous avez toute liberté de sortir de l'établissement, pour effectuer vos courses, visites aux familles et amis, prendre des repas hors de l'établissement etc...

Toutefois, dans ce dernier cas, ou si votre sortie se prolonge, ayez la gentillesse de nous prévenir, afin que nous ne nous inquiétions pas de votre absence.

Pensez à nous signaler vos repas à l'extérieur au moins la veille, afin que nous puissions préparer vos médicaments et vous les remettre avant votre départ.

Des absences de l'établissement pour « vacances » sont autorisées, à raison de 35 jours par an et votre chambre vous sera réservée durant cette période, ainsi que durant un temps d'hospitalisation.

## **LE SERVICE ANIMATION**

Un service « Animation et Activités Physiques adaptées » vous est proposé selon vos souhaits.

### **ACTIVITES PROPOSEES**

#### **Activités physiques adaptées**



Du loisir à la thérapeutique, ces activités ont pour objectif le bien-être. Elles vous permettront de rencontrer d'autres résidents et de partager des moments de convivialité.

Pour ceux qui le souhaitent, une prise en charge individuelle est possible dans les chambres.

#### **Activités sociales :**

Le Mercredi est consacré aux achats. Des sorties culturelles ou de loisir sont effectuées toute l'année. Durant les beaux jours, un pique – nique est prévu chaque Mardi dans des sites différents.

Des jeux de société ou des activités de loisir sont organisés tout au long de la semaine.

#### **Fêtes et Anniversaires:**

- Les anniversaires sont fêtés une fois par mois au cours d'un repas dans l'établissement ou tous les deux mois avec les résidents de la Maison de Retraite de SAINT JEAN D'ANGELY.
- Lors des fêtes ou événements ponctuant l'année, une animation est organisée (Mardi-gras, Noël, etc ...)

Outre ces prestations, nous essaierons de répondre au mieux à vos attentes.

*Résidence  
du Val d'Antenne  
2, rue Saint-Hérie  
17160 Matha*

## **■ L'ACCUEIL DE JOUR**

De façon ponctuelle ou régulière, nous serons heureux de vous recevoir dans l'unité d'Accueil de Jour créée en 2004.

Ce service a une capacité de 5 places ouvertes deux ou trois jours par semaine en 2005 pour atteindre progressivement du lundi au vendredi.

Vous serez accueilli de 10 h à 17 heures 15 dans un secteur ouvrant sur un patio fleuri. Vous pourrez passer une agréable journée dans des locaux situés au rez-de-chaussée et d'accès aisé composés d'un espace séjour/animation, d'une salle à manger, de deux pièces de repos et de sanitaires collectifs.

Du mobilier adapté sera à votre disposition et contribuera une prise en charge conforme à votre autonomie.

### **Le Personnel**

Du personnel qualifié (aide-médico-psychologique) vous aidera toute la journée en toute sécurité. Vous bénéficierez également en cas de besoin de la présence infirmière de l'établissement . Vous-même ou votre famille pourrez rencontrer la psychologue pour une écoute ou une prise en charge.

En cas de nécessité, il sera fait appel à votre médecin traitant et vos intervenants para-médicaux libéraux pourront intervenir dans l'établissement pour vous prodiguer vos soins habituels.

### **Les tarifs**

Les tarifs journaliers comprennent un forfait hébergement et un forfait dépendance qui sont arrêtés par le Président du Conseil Général de Charente Maritime. Une partie pourra être prise en charge dans le cadre du dispositif d'aide de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile.

*Résidence  
du Val d'Antenne  
2, rue Saint-Hérie  
17160 Matha*

Les transports restent à votre charge.

### Les repas

Le déjeuner et le goûter vous seront servis dans la salle à manger. Lors des beaux jours ils pourront également être pris sur la terrasse ombragée du patio.

Les menus sont élaborés en fonction des régimes de chacun en collaboration avec une diététicienne.

### Le linge

Le linge hôtelier est fourni. Seuls vos effets personnels vous seront nécessaires.

### Les Activités

Vous aurez la possibilité de participer aux activités organisées spécialement dans l'unité de vie d'accueil de jour ou par le service Animation de la Maison de Retraite selon vos souhaits et si votre état de santé le permet.

Un large choix vous sera offert :

- activités physiques adaptées,
- atelier mémoire,
- activités manuelles
- aide à la vie quotidienne (courrier, lecture des journaux)
- vidéo, musique
- promenades, accompagnement dans les magasins
- pique-niques dans le parc
- etc...

Des après – midis à thème sont également organisés régulièrement (lotos, crêpes, musique etc...)

Tout le personnel s'efforcera de répondre à vos attentes pour vous permettre de passer une journée agréable en toute sécurité.

*Résidence  
du Val d'Antenne  
2, rue Saint-Hérie  
17160 Matha*

# CHARTRE DES DROITS DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

*Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son ensemble.*

*O.M.S. Ministère de la Santé 1999*

## ARTICLE 1

### Choix de vie

*Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.*

## ARTICLE 2

### Domicile et environnement

*Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.*

## ARTICLE 4

### Présence et rôle des proches

*Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.*

## ARTICLE 3

### Une vie sociale malgré le handicap

*Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.*

## ARTICLE 5

### Patrimoine et revenus

*Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.*

## ARTICLE 6

### Valorisation de l'activité

*Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver ses activités*

## ARTICLE 7

### Liberté de conscience et pratique religieuse

*Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses et philosophiques de son choix.*

*Résidence du Val  
d'Antenne  
2, rue Saint-Hélier  
17160 Matha*

**ARTICLE 8**

**Préserver l'autonomie et prévenir**

*La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.*

**ARTICLE 9**

**Droit aux soins**

*Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.*

**ARTICLE 10**

**Qualification des intervenants**

*Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.*

**ARTICLE 11**

**Respect de la fin de vie**

*Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille*

**ARTICLE**

**La recherche: Une priorité, un devoir**

*La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité*

**ARTICLE 13**

**Exercice des droits et protection juridique de la personne**

*Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens, mais aussi sa personne.*

**ARTICLE**

**L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion**

*L'ensemble de la population doit être informée des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes*

*Résidence du Val  
d'Antenne  
2, rue Saint-Hérier  
17160 Matha*